

Arrêté n°2023/221

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

- Vu le code de l'éducation articles L.613-1 et L. 712-2,
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la Licence
- Vu les propositions de M. le directeur de l'UFR droit et sciences économiques,

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury d'examen de la Licence Economie Gestion, pour l'année universitaire 2023/2024, est composé comme suit :

0	4.	1	et 2

Présidente du juryVIGOUROUX IsabelleMCFVice-présidenteDAUVERGNE ClaudinePRCEMembres titulairesKERTOUS MouradMCF

SALOU Virginie Enseignante Contractuelle - Directrice des études

Membres suppléants CHAMEROIS Pascale PRAG

DAUVERGNE Claudine PRCE

FAYE Djibril Enseignant contractuel

Semestres 3 et 4 et délivrance du DEUG

Président du juryNASSIRI AbdelhakMCFVice-présidenteBINET Marie EstellePrMembres titulairesCOLLIAS NathaliePRAG

SALOU Virginie Enseignante Contractuelle - Directrice des études

Membres suppléants BINET Marie Estelle P

MALIKI Samir Eneignant Contratctuel

NOURRY Myriam MCF

Semestres 5 et 6 et délivrance de la Licence

 Présidente du jury
 SALOU Virginie
 Enseignant Contractuelle - Directrice des Etudes

 Vice-président
 CHARLES Erwann
 MCF

 Membres titulaires
 DAUVERGNE Claudine
 PRCE

 SAUVIN Thierry
 MCF

Membres suppléants BOUALLEGUE Olfa Enseignante contractuelle

CHARLES Erwann MCF
HAY Julien MCF

ARTICLE 2:

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Brest, le 14 novembre 2023
Pour le Président de l'Université,
P/d le Vice président formation tout au long de la vie en charge de la CFVU

Abdeslam MAMOUNE